

# POLITIQUE LINGUISTIQUE (PEI)



Date de rédaction : 2023-2024

Dernière mise à jour :

6300, chemin de la Côte-Saint-Luc  
Montréal (Québec) H3X 2H4  
Téléphone : 514 596-5920  
stluc@cssdm.gouv.qc.ca  
st-luc.cssdm.gouv.qc.ca

**Pavillon Terrebonne**  
7315, rue de Terrebonne  
Montréal (Québec) H4B 1E3

**Pavillon Prud'homme**  
3744, avenue Prud'homme  
Montréal (Québec) H4A 3H6

**Centre  
de services scolaire  
de Montréal**

Québec 

## TABLES DES MATIÈRES

<b>Préambule</b> .....	<b>3</b>
Mission et vision de l'établissement .....	3
Énoncé de politique .....	3
But de la politique linguistique .....	5
<b>Contexte socioculturel et principes généraux</b> .....	<b>5</b>
Contexte socioculturel .....	5
Principes généraux .....	5
<b>Langue d'enseignement</b> .....	<b>6</b>
Le français comme langue d'enseignement.....	6
<b>Langue de la communauté scolaire</b> .....	<b>7</b>
Le français comme langue de la communauté scolaire.....	7
<b>Langue seconde</b> .....	<b>8</b>
L'anglais comme langue seconde .....	8
<b>Langue tierce</b> .....	<b>9</b>
L'espagnol comme langue tierce .....	9
<b>Multilinguisme</b> .....	<b>10</b>
Soutien au multilinguisme .....	10
<b>Accès au programme de l'IB</b> .....	<b>10</b>
<b>Implication des parents</b> .....	<b>11</b>
<b>Liens avec les autres politiques</b> .....	<b>12</b>
Liens avec la politique d'inclusion.....	12
Liens avec la politique d'intégrité intellectuelle.....	12
Liens avec la politique d'évaluation .....	12
Lien avec la politique d'admission .....	12
<b>Mécanisme de révision et de publication de la politique</b> .....	<b>14</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>15</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>16</b>

## PRÉAMBULE

### Mission et vision de l'établissement

*Le Baccalauréat International a pour but de développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible, dans un esprit d'entente mutuelle et de respect interculturel. (...) Ces programmes encouragent les élèves de tout pays à apprendre activement tout au long de leur vie, à être empreints de compassion, et à comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai. (Guide Des principes à la pratique, 2022)*

Le programme international apporte une vision globale des connaissances et une optique interdisciplinaire afin que l'élève arrive à examiner les questions et les problèmes dans une perspective plus large. Il aspire à former des élèves autonomes et ouverts vers le monde afin qu'ils deviennent des citoyens de demain actifs et impliqués. Ces élèves seront capables de reconnaître les liens qui existent entre ce qu'ils apprennent à l'école et le monde extérieur. Ils devront s'adapter à de nouvelles situations, utiliser les connaissances appropriées, développer une intelligence pratique et sociale pour résoudre, seuls ou en groupe, les problèmes réels en conformité avec le système de valeurs et le sens de l'éthique qu'ils auront eu l'occasion d'explorer et de développer. D'ailleurs, le programme du Baccalauréat international s'inscrit dans la même foulée que le Programme de formation de l'école québécoise lorsque celui-ci propose de : « préparer les jeunes à mieux relever des défis auxquels ils devront faire face dans l'avenir : celui d'une collectivité pluraliste où chacun a sa place, celui de l'accessibilité à un marché du savoir en perpétuel changement et celui de la mondialisation de l'économie. »

Dans cet esprit, l'école cherche à s'assurer que les élèves puissent s'épanouir d'un point de vue académique, mais aussi personnel dans une vision à long terme, c'est-à-dire de la première jusqu'à la fin de leur cinquième secondaire. Toutes les actions posées à l'égard des élèves doivent se faire dans l'objectif de leur permettre de développer leur plein potentiel au mieux de leurs capacités. De ce fait, les acteurs de la communauté scolaire sont appelés à collaborer afin que leurs efforts soient coordonnés. De plus, dans le cadre du PEI, les élèves réalisent leur plein potentiel en allant au-delà des résultats académiques. Par les élèves qu'ils côtoient et les sujets abordés en classe, ils sont sensibilisés aux autres, tant au niveau local qu'international.

Plus précisément, le PEI à l'école Saint-Luc vise à former des élèves proactifs qui bâtiront un monde meilleur par le développement de leur personnalité, de leurs intérêts, de leurs connaissances et de leur sens de l'éthique. Ces jeunes seront appelés à s'impliquer dans leur communauté tout en nourrissant leur sensibilité interculturelle, leur curiosité sur ce qui les entoure et en devenant des catalyseurs de changement dans leur milieu et au-delà.

Située dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce de Montréal, notre école se distingue par sa clientèle multiculturelle. Son caractère multiethnique représente à la fois un atout et un défi. En effet, cette riche mosaïque ethnique contribue à faire de notre établissement un haut lieu d'enrichissement propice à la sensibilité internationale. Par contre, considérant que peu de nos élèves ont le français comme langue maternelle, les apprentissages faits en français et la réussite scolaire deviennent un enjeu pour bien des élèves.

### Énoncé de politique

Le programme international éveille l'intelligence des élèves et leur apprend à relier le contenu de l'enseignement qu'ils reçoivent aux réalités du monde extérieur. Ce programme souligne l'interaction dynamique des connaissances, des compétences, de l'expérience et de la réflexion critique et créative. Pour développer cette pensée critique et créative, les habiletés langagières sont nécessaires. C'est pourquoi notre établissement scolaire fait la promotion d'une langue de qualité, le français, et du multilinguisme, l'anglais et l'espagnol.

C'est aussi ce que dit le programme de formation de l'École québécoise : « On ne peut se préoccuper de visées éducatives sans souligner le rôle éminemment intégratif de la langue et de la culture dans la formation de la personne. La langue, outil de pensée, d'identité et de liberté On sait que la langue participe à l'éclosion des concepts et des idées, qu'elle fait accéder à la connaissance et à la compréhension des choses. Premier outil de structuration et d'expression de la pensée, elle joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de la vision du monde et de l'identité personnelle de l'élève. Elle est aussi un instrument de libération et de pouvoir parce qu'elle permet d'exprimer une pensée et d'infléchir celle de l'autre. Dans une société démocratique, la prise de parole est un acte de citoyenneté et de participation à la vie collective de même qu'un outil de résolution de conflits. La langue d'enseignement, quant à elle, contribue à la définition de l'identité à la fois personnelle et collective. Facteur important de cohésion sociale, elle véhicule l'expression des manières d'être, des représentations du réel, des façons de penser et de sentir que partage une communauté d'individus. Ainsi, au Québec, on peut trouver divers points d'ancrage de la construction de l'identité personnelle et sociale dans la culture francophone, notamment sa littérature, sa chanson, sa poésie, son théâtre et son cinéma. »

*(Programme de formation de l'École québécoise, Décroche tes rêves, enseignement secondaire, premier cycle, MEQ, 2006, p.7.)*

« Ici encore, la langue et la culture apparaissent comme des outils incontournables. Au Québec, on peut trouver divers points d'ancrage de cette construction identitaire dans la culture francophone, notamment dans ses médias, sa littérature, ses chansons, sa poésie, son théâtre et son cinéma. Par ailleurs, c'est principalement par le moyen de la langue que l'individu s'insère dans un groupe social et qu'il en intègre les normes, les valeurs et les savoirs. Facteur important de cohésion sociale, la langue véhicule l'expression des manières d'être, des représentations du réel et des façons de penser et de sentir qui sont issues de la culture d'appartenance, mais aussi plus largement de l'héritage culturel de l'humanité. La structuration d'une identité forte trouve ainsi dans la culture son enracinement et trouve dans la langue les moyens de son expression. Le caractère pluriethnique de la société québécoise favorise en outre l'ouverture à d'autres cultures et à d'autres langues et offre, par les multiples opportunités de rencontres qui en résultent, l'occasion d'enrichir cette identité. »

*(Programme de formation de l'École québécoise, Programme de formation pour le XXI<sup>e</sup> siècle, enseignement secondaire, deuxième cycle, MELS, 2007, p.8.)*

En regard de tout cela, l'école St-Luc tient à affirmer très clairement son caractère francophone et à ce que l'ensemble des activités pédagogiques, culturelles et sportives soit un instrument concourant à l'apprentissage du français sauf dans les cas d'exceptions en lien avec les matières de langue seconde et de langue tierce. Dans l'école, la langue française remplit une fonction d'intégration linguistique de toutes les communautés culturelles de l'école. Aussi, dans le cadre du travail en classe, des devoirs et obligations de toute la communauté scolaire, l'imposition de la langue française n'est d'aucune façon réputée discriminatoire.

Notre politique linguistique respecte l'ensemble des chartes et des lois ainsi que les règlements et les politiques, mais plus particulièrement :

- La Charte des droits et libertés de la personne du Québec qui donnent sans équivoque à tous, les élèves, les parents d'élèves, le personnel enseignant et non-enseignant, les mêmes droits sans discrimination de race, de couleur, d'origine ethnique, de religion, d'orientation sexuelle ou tout autre sujet établi par ladite Charte;
- La Charte de la langue française qui reconnaît la volonté des Québécois d'exprimer leur identité en assurant la qualité et le rayonnement de la langue française;
- La Loi sur l'instruction publique qui oblige l'enseignant à prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée;
- Le Régime pédagogique qui fait obligation au Centre de services scolaire de prendre les moyens qu'il faut pour que toute la communauté scolaire se soucie de la qualité de la langue;
- La Politique interculturelle du Centre de services scolaire de Montréal.

## **But de la politique linguistique**

Les buts de notre politique s'appuient sur les objectifs du CSSDM dans sa Politique interculturelle :

- Valoriser le français et le patrimoine culturel du Québec composé de ses divers héritages historiques et de l'apport culturel non seulement passé, mais actuel des citoyens d'origines diverses, de manière à concilier harmonieusement pluralisme et spécificité de la culture québécoise;
- Assurer les conditions nécessaires à l'apprentissage continu et à l'usage du français, langue commune, chez les élèves, jeunes et adultes, de toutes origines, par l'organisation de services adaptés prenant en compte leurs acquis, pour répondre à leurs besoins pédagogiques et psychoéducatifs spécifiques tout au long de leur parcours scolaire;
- Promouvoir la langue française comme premier outil de communication et encourager son usage;
- Définir les rôles et responsabilités des enseignants et de tous autres acteurs de la communauté scolaire en matière d'enseignement et d'utilisation de la langue française et de la promotion du multilinguisme
- Favoriser l'apprentissage des différentes langues par l'utilisation de moyens, outils et stratégies pédagogiques variés.

## **CONTEXTE SOCIOCULTUREL ET PRINCIPES GÉNÉRAUX**

### **Contexte socioculturel**

Tel que décrit dans notre projet éducatif, l'école St-Luc est une école secondaire riche d'une population scolaire fortement constituée de familles issues de l'immigration de plus de 2000 élèves. Bien que plusieurs des familles soient économiquement défavorisées (indice 10), la plupart d'entre elles croient à la réussite scolaire de leur enfant. Il faut noter que la moitié de nos élèves sont nés à l'extérieur du Canada. 15% d'entre eux ont le français comme langue maternelle. De plus, après leurs études primaires, 37% des élèves de notre territoire poursuivent leurs études dans une école secondaire hors de notre centre de services scolaire.

### **Principes généraux**

#### ***Centre de services scolaire de Montréal***

- Le Centre de services scolaire entend assurer des chances égales de réussite en offrant aux élèves de toutes origines des services spécifiques adaptés à leurs besoins;
- Le Centre de services scolaire privilégie, chez son personnel, les élèves qui fréquentent ses établissements et leurs parents de toutes origines, la maîtrise et l'usage du français de qualité, langue commune, pour mieux vivre ensemble, partager le patrimoine culturel et y contribuer;
- Le Centre de services scolaire encourage l'apprentissage des langues maternelles des élèves de toutes les origines de même que l'ouverture interculturelle ainsi que le plurilinguisme chez l'ensemble des élèves par l'apprentissage d'une troisième langue internationale autre que le français et l'anglais.

#### ***École St-Luc***

- Tous les enseignants sont des enseignants de langue. Ils font la promotion, peu importe la matière, d'une langue de qualité afin d'amener les élèves à réinvestir leurs compétences en français dans des contextes autres que le cours de français. Par conséquent, les enseignants développent chez les élèves les habiletés nécessaires pour atteindre un niveau de compétence maximale de la langue et ce, dans toutes les matières ;
- Toute la communauté scolaire est responsable de faire connaître et appliquer la politique et elle doit l'être dans un esprit d'accueil pour l'étranger et de respect mutuel;
- L'école garantit le développement et le maintien de pratiques conformes à la politique;

- L'apprentissage des langues favorise, entre autres, le développement culturel et la sensibilité internationale; développement qui est assuré par une variété d'activités pédagogiques, de sorties éducatives, d'événements culturels et de voyages;
- La bibliothèque est un lieu de promotion de la langue et de développement culturel;

## LANGUE D'ENSEIGNEMENT

### Le français comme langue d'enseignement

Chaque élève inscrit au Programme d'éducation intermédiaire (PEI) reçoit un nombre d'heures d'enseignement supérieur aux exigences du Baccalauréat international en Langue et littérature. La répartition est la suivante, mais peut varier selon les choix de l'équipe école en lien avec la grille matière qui est révisée annuellement.

Première secondaire : 8 périodes X 75 minutes X 20 cycles = 200 heures

Deuxième secondaire : 8 périodes X 75 minutes X 20 cycles = 200 heures

Troisième secondaire : 8 périodes X 75 minutes X 20 cycles = 200 heures

Quatrième secondaire : 6 périodes X 75 minutes X 20 cycles = 150 heures

Cinquième secondaire : 6 périodes X 75 minutes X 20 cycles = 150 heures

Le français, langue maternelle, est la langue d'enseignement pour les programmes dispensés à l'école. Pour ce qui est du cours de français plus précisément, les connaissances et compétences sont celles prescrites par le Programme de formation de l'École québécoise du ministère de l'Éducation du Québec et les concepts enseignés sont ceux du programme de l'IB en Langue et littérature. Le tout est complété par le programme d'enrichissement culturel de la SÉBIQ.

Les élèves développent les compétences suivantes :

- Lire et apprécier des textes variés;
- Écrire des textes variés ;
- Communiquer oralement.

Considérant notre contexte socioculturel et nos principes généraux, lors de la révision de notre projet éducatif en 2023, nous avons fait du français, comme dans nos précédents projets éducatifs, une priorité. Notre premier enjeu est l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Plus précisément, comme orientation, nous avons convenu de rehausser le niveau des compétences en littératie. Notre objectif est de rehausser le taux d'élèves en réussite en français de 8% d'ici juin 2027.

Les moyens choisis pour atteindre cet objectif sont :

- Les enseignants appliquent tous les étapes du déroulement de l'enseignement explicite après avoir ciblé les stratégies cognitives et métacognitives répondant aux besoins d'apprentissage des élèves
- Les enseignants proposent aux élèves des tâches en considérant leurs connaissances antérieures et leurs référents culturels tout en enseignant un vocabulaire riche, spécifique et précis.
- Les enseignants choisissent des livres adaptés aux niveaux langagiers des élèves et aux thématiques travaillées.

Outre ces moyens liés directement à notre projet éducatif, d'autres mesures sont prises :

- À moins de circonstances exceptionnelles autorisées au préalable par le directeur, toutes les activités pédagogiques sont dispensées en français, à l'exception des cours de langue seconde ou de langue tierce ;

- Tout le matériel didactique demandé ou proposé aux élèves est de langue française, à l'exception des cours de langue seconde ou de langue tierce ;
- Le français est la seule langue d'usage des activités d'évaluation, à l'exception des cours de langue seconde ou de langue tierce ;
- Dans le cadre de travaux critériés, il est possible d'attribuer le point le plus faible du niveau dans le critère *Communication* lorsque l'élève remet un travail où le français est mal maîtrisé. De plus, les enseignants ont la possibilité de demander à un élève de refaire un travail ou d'agir en conséquence s'ils considèrent que le travail est incompréhensible au regard de la langue;
- Les enseignants développent des approches de l'apprentissage liées à la communication et qui s'appliquent au français;
- Les enseignants en Langue et littérature élaborent une planification horizontale et verticale des apprentissages dans le but d'assurer la progression des élèves autant en ce qui concerne leur maîtrise de la langue que de l'enrichissement culturel.

### **Mesures de soutien**

En plus de l'enseignement en classe, différents services sont offerts :

- Récupérations hebdomadaires par les enseignants;
- Tutorat;
- Enseignement-ressource;
- Soutien linguistique pour les élèves provenant des classes d'accueil;
- Développement et enseignement des approches de l'apprentissage en lien avec la communication.

## **LANGUE DE LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE**

### **Le français comme langue de la communauté scolaire**

À l'école St-Luc, penser, parler et agir en français est un défi permanent du fait de sa clientèle. Par conséquent, la communauté scolaire tente, par différents moyens, de valoriser le français comme langue de communication. Dans un monde idéal, les élèves perdraient le réflexe de s'exprimer automatiquement et systématiquement dans d'autres langues et seraient capables de s'exprimer spontanément en français. Les enseignants de l'école ainsi que les membres de la communauté scolaire travaillent en ce sens. C'est pourquoi, entre autres, que le français est la langue de communication exigée et employée par toute la communauté scolaire. Par conséquent, tous les textes et les documents officiels de l'école sont rédigés en français ainsi que tout l'affichage. Cependant, considérant que notre école accueille des nouveaux immigrants fraîchement arrivés dans la province, l'école se réserve le droit d'utiliser d'autres langues lorsque les circonstances le justifient.

### **Mesures de promotion**

Les mesures de promotion suivantes sont mises de l'avant pour encourager les élèves à aimer le français et à le parler :

- Comédie musicale avec textes et chansons en français ;
- Semaine du français ;
- Équipes sportives en français
- Activités parascolaires en français.

## LANGUE SECONDE

### L'anglais comme langue seconde

À l'école St-Luc, l'anglais est la deuxième langue enseignée. Chaque élève inscrit au Programme d'éducation intermédiaire (PEI) reçoit un nombre d'heures d'enseignement supérieur aux exigences du Baccalauréat international en Acquisition de langues. La répartition est la suivante, mais peut varier selon les choix de l'équipe école en lien avec la grille matière qui est révisée annuellement.

Première secondaire : 4 périodes X 75 minutes X 20 cycles = 100 heures

Deuxième secondaire : 4 périodes X 75 minutes X 20 cycles = 100 heures

Troisième secondaire : 4 périodes X 75 minutes X 20 cycles = 100 heures

Quatrième secondaire : 4 périodes X 75 minutes X 20 cycles = 100 heures

Cinquième secondaire : 4 périodes X 75 minutes X 20 cycles = 100 heures

Pour ce qui est du cours d'anglais plus précisément, les connaissances et compétences sont celles prescrites par le Programme de formation de l'École québécoise du ministère de l'Éducation du Québec et les concepts enseignés sont ceux du programme de l'IB en Acquisition de langues. Le tout est complété par le programme d'enrichissement culturel de la SÉBIQ.

Les élèves développent les compétences suivantes :

- Lire et apprécier des textes variés;
- Écrire des textes variés ;
- Communiquer oralement.

Les principales mesures prises pour le cours d'anglais sont :

- À moins d'exception ou si les circonstances le justifient, toutes les activités pédagogiques sont dispensées en anglais;
- Tout le matériel didactique demandé ou proposé aux élèves est de langue anglaise;
- L'anglais est la seule langue d'usage des activités d'évaluation;
- Les élèves doivent toujours communiquer en anglais lors des périodes de classe, que ce soit pour des interactions avec l'enseignant, des travaux d'équipe ou des interactions sociales;
- Les enseignants en Acquisition de langues (anglais) élaborent une planification horizontale et verticale des apprentissages dans le but d'assurer la progression des élèves autant en ce qui concerne leur maîtrise de la langue que de l'enrichissement culturel;
- Les enseignants développent des approches de l'apprentissage liées à la communication et qui s'appliquent à l'anglais;
- Les enseignants utilisent une variété d'approches de l'enseignement et d'activités pédagogiques pour favoriser l'apprentissage de la langue anglaise et le développement des habiletés linguistiques des élèves, particulièrement pour la compétence écrite et la compréhension de lecture;
- Les enseignants utilisent différents médiums et supports en anglais;
- Les enseignants favorisent la lecture d'œuvres non traduites qui véhiculent une ouverture sur le monde et le développement de la sensibilité internationale.

## **Mesures de soutien**

En plus de l'enseignement en classe, différents services sont offerts :

- Récupérations hebdomadaires par les enseignants;
- Tutorat;
- Enseignement-ressource;
- À la bibliothèque, une section exclusivement réservée aux œuvres en Acquisition de langues (anglais) est à la disposition des élèves.

## **LANGUE TIERCE**

### **L'espagnol comme langue tierce**

À l'école St-Luc, l'espagnol est la troisième langue enseignée. Chaque élève inscrit au Programme d'éducation intermédiaire (PEI) reçoit un nombre d'heures d'enseignement supérieur aux exigences du Baccalauréat international en Acquisition de langues (incluant anglais et espagnol). La répartition est la suivante, mais peut varier selon les choix de l'équipe école en lien avec la grille matière qui est révisée annuellement.

Troisième secondaire : 4 périodes X 75 minutes X 20 cycles = 100 heures

Quatrième secondaire : 1 périodes X 75 minutes X 20 cycles = 25 heures

Pour ce qui est du cours d'espagnol plus précisément, les connaissances et compétences sont celles prescrites par le Programme de formation de l'École québécoise du ministère de l'Éducation du Québec et les concepts enseignés sont ceux du programme de l'IB en Acquisition de langues.

Les élèves développent les compétences suivantes :

- Lire et apprécier des textes variés;
- Écrire des textes variés ;
- Communiquer oralement.

Les principales mesures prises pour le cours d'espagnol sont :

- À moins d'exception ou si les circonstances le justifient, toutes les activités pédagogiques sont dispensées en espagnol;
- Tout le matériel didactique demandé ou proposé aux élèves est de langue espagnole;
- L'espagnol est la seule langue d'usage des activités d'évaluation;
- Les élèves doivent toujours communiquer en espagnol lors des périodes de classe, que ce soit pour des interactions avec l'enseignant, des travaux d'équipe ou des interactions sociales;
- Les enseignants en Acquisition de langues (espagnol) élaborent une planification horizontale et verticale des apprentissages dans le but d'assurer la progression des élèves autant en ce qui concerne leur maîtrise de la langue;
- Les enseignants développent des approches de l'apprentissage liées à la communication et qui s'appliquent à l'espagnol;
- Les enseignants utilisent une variété d'approches de l'enseignement et d'activités pédagogiques pour favoriser l'apprentissage de la langue espagnole et le développement des habiletés linguistiques des élèves.
- Les enseignants utilisent différents médiums et supports en espagnol;

- Les enseignants dispensent en espagnol un enseignement qui véhiculent une ouverture sur le monde et le développement de la sensibilité internationale;

### ***Mesures de soutien***

En plus de l'enseignement en classe, différents services sont offerts :

- Récupérations hebdomadaires par les enseignants;
- À la bibliothèque, une section exclusivement réservée aux œuvres en Acquisition de langues (espagnol) est à la disposition des élèves.

Tel qu'il a été mentionné plus haut, la clientèle de l'école est multiculturelle. Un certain nombre d'élèves parle espagnol à la maison, mais ils représentent un très faible pourcentage au PEI. Et ce n'est pas parce que certains élèves parlent espagnol à la maison qu'ils maîtrisent la langue sur le plan de l'écriture et la compréhension de lecture. Pour les autres élèves, à leur arrivée en troisième secondaire, le cours d'espagnol est leur premier contact avec cette langue. C'est pourquoi l'enseignement de cette langue tierce commence avec la phase 1 du PEI en troisième secondaire et se termine avec une partie de la phase 2 en quatrième secondaire.

## **MULTILINGUISME**

### **Soutien au multilinguisme**

Bien que certaines activités éducatives se fassent dans le cadre des cours d'anglais et d'espagnol, que des voyages soient organisés pour pratiquer ces langues apprises par les élèves, que la bibliothèque offre des livres dans les trois langues de l'école, que la majorité des élèves soient multilingues, l'école priorise, comme il a été mentionné plus haut, l'apprentissage du français plutôt que la promotion du multilinguisme considérant la particularité de notre école.

## **ACCÈS AU PROGRAMME DE L'IB**

Tous les élèves issus des classes d'accueil peuvent intégrer le PEI selon les mêmes conditions qu'un élève provenant du secteur régulier et ce, en conformité avec notre politique d'admission. Ils ont aussi droit, comme s'ils étaient au secteur régulier, au soutien linguistique pendant les deux années qui suivent leur sortie des classes d'accueil. De plus, tous les élèves ayant bénéficié de mesures de francisation pourront utiliser en tout temps un dictionnaire français-langue maternelle.

Bien que les élèves du PEI ne soient pas sélectionnés avec de tests d'admission qui demandent une très bonne maîtrise de la langue française, nous sommes conscients que le rythme soutenu du programme ainsi que les activités d'apprentissage réalisées peuvent défavoriser des élèves qui ne connaîtraient pas bien le français. C'est pourquoi, des mesures comme le soutien linguistique, le tiers temps et l'utilisation d'un dictionnaire bilingue viennent soutenir les élèves dans leurs apprentissages.

## IMPLICATION DES PARENTS

La politique linguistique est présentée à des parents lors de sa rédaction et elle est ensuite diffusée sur le site internet de l'école. Elle est aussi envoyée aux parents par courriel à chaque année avec un mot explicatif.

Pour nous, à l'école St-Luc, impliquer les parents, cela veut dire être en constante communication avec eux, les intégrer à la vie de l'école, les encourager à s'impliquer dans la scolarité de leur enfant et les tenir informés de ce qui se passe. Peu importe la langue parlée à la maison, le parent doit avoir accès aux informations dont il a besoin. Plusieurs des parents de nos élèves ne parlent pas eux-mêmes le français. Il faut donc prendre des mesures pour palier à ce manque tout en les incitant à apprendre à parler la langue française. Comme il a été mentionné plus haut, tous les textes et les documents officiels de l'école sont rédigés en français ainsi que tout l'affichage. Cependant, considérant la multiculturalité de notre clientèle et les éléments énumérés ci-haut, l'école se réserve le droit d'utiliser d'autres langues lorsque les circonstances le justifient.

Pour favoriser leur implication, l'école met des mesures en place :

- Les parents sont invités aux différentes réunions et peuvent faire partie de comités ainsi que du conseil d'établissement;
- Le centre de services scolaire offre des cours de langue aux nouveaux arrivants;
- Les parents peuvent faire appel à un interprète si nécessaire lors de rencontres comme celle des parents;
- Inciter les parents à apprendre le français comme leur enfant et pratiquer avec lui afin que chacun développe des habiletés langagières;
- Inciter les parents à encourager et supporter leur enfant dans l'apprentissage des deux autres langues (anglais et espagnol).

## LIENS AVEC LES AUTRES POLITIQUES

### Liens avec la politique d'inclusion

Certaines mesures adaptatives incluses dans la politique d'inclusion permettent aux élèves qui ont des besoins en lien avec la maîtrise de la langue française d'assurer leur réussite.

Quand on parle de besoins spéciaux, on peut parler de besoins linguistiques. Les enseignants doivent continuellement s'adapter aux besoins spéciaux, aux forces, aux difficultés et aux particularités des élèves qui leur sont confiés, particulièrement dans une école comme la nôtre qui est composée d'élèves venant de plus d'une centaine d'origines ethniques différentes et dont le français est souvent la deuxième, troisième ou quatrième langue. Lorsque l'enseignement des langues est concerné, les enseignants doivent en plus être sensibles aux défis que représente l'apprentissage d'une langue seconde ou de compétences langagières différentes. Le principe d'inclusion en enseignement des langues est donc implicite : l'enseignant doit offrir des services de soutien à l'élève et adapter son enseignement aux besoins des élèves éprouvant des difficultés.

### Liens avec la politique d'intégrité intellectuelle

L'apprentissage d'une langue peut être difficile et exigeant, car cela revêt plusieurs aspects (oral, écriture, lecture) et demande des efforts ainsi que du travail. Par conséquent, il pourrait être tentant pour un élève d'utiliser des outils qui lui faciliteraient la tâche et pourraient améliorer ses résultats scolaires. Il faut donc rester vigilant pour s'assurer que l'intégrité intellectuelle est respectée.

L'intégrité intellectuelle s'applique aussi évidemment dans toutes les autres disciplines et plus spécifiquement dans les cours de Langue et littérature et Acquisition de langues. Pour plusieurs élèves à l'école St-Luc, ni le français ni l'anglais ne sont la langue maternelle parlée et elles ne sont pas toujours bien maîtrisées. Cela ajoute une difficulté supplémentaire lors de la réalisation de travaux scolaires et d'évaluations. Pourtant, il faut faire attention de respecter toutes les exigences que cela demande en tout respect des bonnes pratiques liées à l'intégrité intellectuelle.

### Liens avec la politique d'évaluation

La qualité de la langue écrite et parlée doit être le souci de chaque enseignant(e).	Chaque enseignant(e) choisit comment il ou elle procède à la promotion de la qualité de la langue des élèves afin de remplir son devoir d'enseignant(e) (article 22, 5°, LIP) Toutefois, outre les compétences communiquer oralement selon des modalités variées et écrire des textes variés, l'élève ne peut être pénalisé pour la qualité de la langue.
--	--

### ***Projet personnel***

La réalisation du projet personnel ainsi que l'évaluation du rapport peuvent se faire dans les trois langues qui sont enseignées à l'école, soit le français, l'anglais et l'espagnol.

### Liens avec la politique d'admission

Notre école offre aux élèves la possibilité de réaliser des apprentissages significatifs et utiles dans trois langues : le français, l'anglais et l'espagnol. De plus, l'école met l'accent sur un développement de qualité de ces langues

où tous les intervenants scolaires en deviennent les promoteurs. Par conséquent, être admis au PEI à l'école St-Luc permet à des élèves de bonifier leur développement linguistique.

## MÉCANISME DE RÉVISION ET DE PUBLICATION DE LA POLITIQUE

La politique sera revue et corrigée à chaque début d'année ou selon les besoins par la coordination du PEI de l'école. Toute personne de la communauté scolaire impliquée auprès des élèves du PEI de l'école peut soumettre des modifications à la coordination qui évaluera leur pertinence et s'il est nécessaire de les faire.

Pour des corrections mineures, la politique sera simplement mise à jour. Puis, la nouvelle version sera publiée sur le site internet de l'école et diffusée aux élèves ainsi qu'à la communauté scolaire. Advenant le cas où les corrections seraient majeures et porteraient sur des questions de fond, les modifications seront présentées aux enseignants et, ensuite, au conseil d'établissement de l'école avant que la nouvelle version soit publiée sur le site internet de l'école et diffusée aux élèves ainsi qu'à la communauté scolaire.

## BIBLIOGRAPHIE

Organisation du Baccalauréat International, *En quoi consiste le système de l'IB*, Suisse, 2019, 17 pages.

Organisation du Baccalauréat International, *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, Suisse, 2022, 17 pages.

Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, *Politique linguistique (PEI)*, St-Jean-sur-Richelieu, novembre 2022, 14 pages.

École secondaire La Voie, *Politique linguistique (PEI)*, Montréal, janvier 2023, 14 pages.

Recueil d'éléments tirés de différentes politiques linguistiques dont celles de l'École d'éducation internationale de Laval et de la polyvalente Deux-Montagnes.

Gouvernement du Québec, *La Chartes des droits et libertés de la personne du Québec*, Publications du Québec, Québec, mise à jour mars 2024.

Gouvernement du Québec, *La Charte de la langue française*, Publications du Québec, Québec, mise à jour 2024.

Gouvernement du Québec, *Loi sur l'instruction publique*, Publications du Québec, Québec, mise à jour décembre 2023.

Gouvernement du Québec, *Régime pédagogique du Québec*, Publications du Québec, Québec, mise à jour novembre 2023.

Gouvernement du Québec, *Programme de formation de l'École québécoise Premier cycle*, Ministère de l'Éducation, Montréal, 2006.

Gouvernement du Québec, *Programme de formation de l'École québécoise Deuxième cycle*, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Montréal, 2007.

Centre de services scolaire de Montréal, *Politique interculturelle*, Montréal, juin 2006, 5 pages.

## **ANNEXE**

Aucune annexe nécessaire à ce jour.